

## **DECISION N°DC 32/23**

### **Avenant 1 du marché 19.009-2 relatif au transport des déchets dévoyés du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse décide,

**Vu** les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2124-3, R2124-1, R2124-2 et L2194-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** la décision 39/2019 portant attribution de la procédure 19.009-2 relatif au transport des déchets dévoyés du SIOM de la Vallée de Chevreuse, à la société MAUFFREY PARIS NORD, sise ZI rue Robert Moinon, 95190 GOUSSAINVILLE,

**Considérant** l'intégration des prestations de transport et traitement des déchets dévoyés dans le marché global de performance pour la conception et la réalisation de travaux et l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique des déchets du SIOM de la Vallée de Chevreuse, en cours de procédure,

**Considérant** la nécessité pour le SIOM de faire transporter les déchets dévoyés, dans une autre usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), durant les arrêts techniques programmés et inopinés, il s'avère nécessaire de prolonger par voie d'avenant la durée du marché, afin de permettre le bon déroulement de cette nouvelle procédure tout en assurant une continuité des prestations de transport et traitement des déchets dévoyés de l'UVE de Villejust,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

De signer l'avenant n°1 au marché 19.009-2 relatif au transport des déchets dévoyés du SIOM de la Vallée de Chevreuse, avec la société MAUFFREY PARIS NORD, ZI rue Robert Moinon, 95190 GOUSSAINVILLE,

### **ARTICLE 2 :**

L'avenant a pour objet la prolongation du marché relatif au transport des déchets dévoyés par le syndicat mixte d'ordures ménagères (SIOM) de la Vallée de Chevreuse, dans des unités de valorisation énergétique (UVE), pour une durée de 8 mois supplémentaires, à compter du 18 juillet 2023 jusqu'au 31 mars 2024.

### **ARTICLE 3 :**

Il a été convenu entre les parties que le présent avenant n'aurait aucune conséquence financière sur le présent marché. Les montants forfaitaires convenus lors de la conclusion de ce marché restent les mêmes.

Les autres conditions du marché restent inchangées. Le présent avenant n'emporte pas de conséquences financières en ce qu'il ne modifie, ni à la hausse, ni à la baisse, les montants minimum et maximum du marché.

**ARTICLE 4 :**

Les crédits relatifs au marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 19 JUIL. 2023

**Le Président,**

**Jean-François VIGIER**

Décision : - Transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : 20 JUIL. 2023  
- Affichée le : 20 JUIL. 2023

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau**

## Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC32_2023
Date de la décision:	2023-07-20 00:00:00+02
Objet:	Avenant 1 du marché 19.009-2 relatif au transport des déchets dévotés du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20230720-DC32_2023-AU

## Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230720-DC32_2023-AU-1-1_0.xml	text/xml	924
<i>nom original:</i>		
dc 32 2023.pdf	application/pdf	260374
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20230720-DC32_2023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	260374

## Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	20 juillet 2023 à 11h32min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 juillet 2023 à 11h35min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 juillet 2023 à 11h35min18s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	20 juillet 2023 à 11h51min08s	Recu par le MIAT le 2023-07-20